



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

MP.PP/WG.1/2004/1  
10 février 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès  
à l'information, la participation du public au processus  
décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties à la Convention  
(Deuxième réunion, Genève, 3 et 4 mai 2004)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA RÉUNION**

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève  
et s'ouvrira le lundi 3 mai 2004, à 10 heures<sup>1, 2</sup>

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de la signature du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP).

---

<sup>1</sup> Le présent document a été présenté tardivement en raison des difficultés rencontrées pour mener à bien les consultations nécessaires.

<sup>2</sup> De nouvelles procédures d'accréditation applicables aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations ont été mises en place. Ceux-ci sont donc priés de remplir le bulletin d'inscription joint qu'ils peuvent également se procurer sur le site Internet de la Convention d'Aarhus (lien non encore accessible [http://www.unece.org/env/pp/\[...\].htm](http://www.unece.org/env/pp/[...].htm)) et de le retourner ensuite au secrétariat de la Convention d'Aarhus **deux semaines au plus tard avant la réunion** soit par télécopie (+41 22 917 01 07), soit par courrier électronique à l'adresse suivante: [public.participation@unece.org](mailto:public.participation@unece.org). Avant la réunion, les membres des délégations sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix (voir le plan ci-joint) pour y retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficultés, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de la Convention d'Aarhus au numéro +41 22 917 42 26 ou 917 15 02.

3. Registres des rejets et transferts de polluants.
4. Organismes génétiquement modifiés.
5. Accès à la justice.
6. Outils d'information électroniques.
7. Activités de renforcement des capacités et mécanisme d'échange d'informations.
8. Mécanisme d'examen du respect des dispositions.
9. Système de présentation des rapports.
10. Participation du public à la prise de décisions stratégiques.
11. Participation du public aux travaux des instances internationales.
12. Dispositions financières.
13. Aperçu des contributions et des dépenses en 2003.
14. Préparatifs en vue de la deuxième réunion ordinaire des Parties.
15. Questions diverses.

## NOTES EXPLICATIVES

À leur première réunion (Lucques (Italie), 21-23 octobre 2002) les Parties à la Convention ont constitué un groupe de travail des Parties, organe subsidiaire à composition non limitée chargé de superviser l'exécution du programme de travail (décision I/14). Conformément à cette décision, il incombe au Groupe de travail de préparer les réunions des Parties, de superviser et de diriger les activités des organes subsidiaires créés par la Réunion des Parties, de voir périodiquement s'il y a lieu d'apporter des modifications à la Convention et d'élaborer des propositions à cet effet à l'intention de la Réunion des Parties et de soumettre à cette dernière les propositions et recommandations qu'il juge nécessaires aux fins de la Convention. Le Groupe de travail a tenu sa première réunion les 23 et 24 octobre 2003 (voir MP.PP/WG.1/2003/2).

### Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail des Parties est invité à adopter l'ordre du jour exposé dans le présent document.

### Point 2 État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de la signature du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP)

Le secrétariat fera le point de l'état d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de la signature du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP). Les délégations seront invitées à signaler tous faits récents concernant la ratification de la Convention et la signature du Protocole dans leur pays.

### Point 3 Registres des rejets et transferts de polluants

À leur réunion extraordinaire (Kiev, 21 mai 2003), les Parties ont adopté le Protocole sur les RRTP et créé un nouveau Groupe de travail des RRTP pour mener à bien les activités nécessaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole et la première session de la Réunion des Parties à cet instrument (ECE/MP.PP/4, par. 23). Le Groupe de travail des Parties est censé examiner les conclusions de la première réunion du nouveau Groupe de travail des RRTP, qui doit se tenir du 16 au 18 février 2004 (voir le document MP.PP/AC.1/2004/2).

### Point 4 Organismes génétiquement modifiés

Le Groupe de travail des organismes génétiquement modifiés, créé en application de la décision I/4 de la Réunion des Parties, doit s'attacher principalement à étudier et à préciser les options envisageables dans le cadre d'une approche juridiquement contraignante, pour étendre le champ d'application de la Convention aux organismes génétiquement modifiés (OGM). Le Président du Groupe de travail des OGM, M. Helmut Gaugitsch (Autriche), rendra compte des résultats de la troisième réunion de cet organe (24 au 26 mars 2004 – voir le document MP.PP/AC.2/2004/2 s'il est disponible). Le Groupe de travail des Parties sera invité à prendre note des progrès accomplis et à faire, éventuellement, des observations.

Point 5    Accès à la justice

L'Équipe spéciale de l'accès à la justice, créée en application de la décision I/5 de la Réunion des Parties et placée sous l'autorité du Groupe de travail des Parties, est chargée notamment de poursuivre et de développer les travaux consacrés à l'étude des bonnes pratiques et de déterminer les autres activités qui pourraient être entreprises pour appuyer la mise en œuvre des paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 9 de la Convention. Le Président de l'Équipe spéciale, M. Mark Pallemarts (Belgique), rendra compte des travaux de cet organe, en particulier des résultats de sa deuxième réunion (novembre 2003), et de ses projets (MP.PP/WG.1/2004/3). Le Groupe de travail sera invité à en prendre note et à faire, éventuellement, des observations.

Point 6    Outils d'information électroniques

L'Équipe spéciale des outils d'information électroniques, créée en application de la décision I/6 de la Réunion des Parties et placée sous l'autorité du Groupe de travail des Parties, est chargée de poursuivre et de développer les travaux entrepris par l'Équipe spéciale précédente pour promouvoir l'utilisation d'outils d'information électroniques aux fins de la Convention. La Présidente de l'Équipe spéciale, M<sup>me</sup> Svetlana Zhekova (Bulgarie) présentera le rapport de sa deuxième réunion (Genève, janvier 2004, MP.PP/WG.1/2004/4) et évoquera les prochaines étapes prévues par l'Équipe spéciale. Le Groupe de travail sera invité à prendre note de ces activités et projets, en particulier de l'état d'avancement des projets de recommandation, et à faire, éventuellement, des observations.

Point 7    Activités de renforcement des capacités et mécanisme d'échange d'informations

Le secrétariat rendra compte de l'application de mesures de renforcement des capacités et de la mise en place du mécanisme d'échange d'informations aux fins de la Convention, initiatives auxquelles les Parties avaient apporté leur appui dans la décision I/10. Le Groupe de travail sera invité à encourager les Parties, les Signataires ainsi que les autres États et les organismes compétents à continuer de soutenir ces activités, notamment en s'engageant à fournir au secrétariat les informations qu'il sera jugé nécessaire ou souhaitable de stocker dans les points nodaux nationaux du réseau et, dans le cas des pays donateurs, à continuer de contribuer au financement d'activités de renforcement des capacités.

Point 8    Mécanisme d'examen du respect des dispositions

Le Comité d'examen du respect des dispositions a été créé en application de la décision I/7 de la Réunion des Parties. Son Président, M. Veit Koester, rendra compte des activités du Comité, en particulier des résultats de sa troisième réunion (janvier 2004, MP.PP/C.1/2004/2). Le Groupe de travail sera invité à prendre note des résultats des travaux du Comité et à présenter les observations qu'il jugera utiles.

Point 9    Système de présentation des rapports

Dans la décision I/8, la Réunion des Parties, conformément au paragraphe 2 de l'article 10 de la Convention, a demandé aux Parties de rendre compte des mesures prises en vue d'appliquer la Convention. Elle a également invité les Signataires et les autres États ainsi que les organisations internationales, régionales et non gouvernementales, à rendre compte, selon

qu'il conviendra, de leurs activités en la matière. M. Koester, Président du Comité d'examen du respect des dispositions, rapportera les débats du Comité sur les relations entre le mécanisme d'examen du respect des dispositions et les prescriptions relatives à la présentation de rapports au titre de la Convention, et exposera certaines recommandations du Comité concernant l'établissement des rapports. Le secrétariat présentera un projet de calendrier pour l'élaboration des rapports nationaux. Le Groupe de travail sera invité à étudier les questions relatives à la mise en œuvre pratique de la décision I/8, compte tenu des recommandations du Comité et de la proposition du secrétariat, à faire les observations qu'il jugera utiles et à se pencher, en particulier, sur les recommandations que le Comité a formulées à son intention (MP.PP/C.1/2004/2, par. 35).

#### Point 10 Participation du public à la prise de décisions stratégiques

À leur première réunion, les Parties ont reconnu qu'il fallait réfléchir, à la lumière du contenu du nouveau Protocole à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation environnementale stratégique, à la nécessité d'entreprendre au titre de la Convention d'Aarhus de nouveaux travaux sur la question de la participation du public à la prise de décisions stratégiques (Déclaration de Lucques, par. 28). À sa première réunion, le Groupe de travail des Parties a examiné un document sur la participation du public à la prise de décisions stratégiques, établi par le secrétariat, à la demande du bureau et en concertation avec lui (MP.PP/WG.1/2003/5) et a décidé de poursuivre des activités en ce qui concerne le partage de données d'expérience et l'échange d'informations notamment par voie électronique. Le Groupe de travail sera invité à envisager des activités supplémentaires dans ce domaine, en s'appuyant sur un document établi par le secrétariat (MP.PP/WG.1/2004/5).

#### Point 11 Participation du public aux travaux des instances internationales

La Réunion des Parties a recommandé d'étudier la possibilité d'élaborer des lignes directrices pour promouvoir l'application des principes consacrés par la Convention dans les processus décisionnels internationaux relatifs à l'environnement et dans le cadre des travaux des organisations internationales concernant l'environnement. À sa première réunion, le Groupe de travail des Parties a décidé de créer un groupe spécial restreint composé d'experts qui seraient chargés de réfléchir à la portée, à la forme et au contenu des lignes directrices envisagées ainsi qu'aux procédures qu'il conviendrait de suivre pour les élaborer. Le Groupe de travail sera invité à prendre note de l'état d'avancement des préparatifs de la première réunion du groupe d'experts qui se tiendra à Genève les 3 et 4 juin 2004.

#### Point 12 Dispositions financières

Une équipe spéciale des dispositions financières a été créée en application de la décision I/13 de la Réunion des Parties et placée sous l'autorité du Groupe de travail des Parties. Le Président de l'Équipe spéciale, M. Olivier Martin, rendra compte des résultats de sa première réunion tenue le 23 mars 2004. Le Groupe de travail devrait prendre note de l'état d'avancement des travaux de l'Équipe spéciale et formuler les observations qu'il jugera utiles.

Point 13 Aperçu des contributions et des dépenses en 2003

Le secrétariat présentera un document sur les contributions financières reçues et les dépenses engagées pour exécuter le programme de travail en 2003 (MP.PP/WG.1/2004/6). Le Groupe de travail sera invité à prendre note de ce document et à examiner ses incidences sur la poursuite de l'exécution du programme de travail pour 2004-2005. Il pourra également prendre note de renseignements que les délégations voudront peut-être communiquer au sujet des contributions financières à la mise en œuvre au programme de travail qui n'avaient pas été fournis à la première réunion.

Point 14 Préparatifs en vue de la deuxième réunion ordinaire des Parties

À sa première réunion, le Groupe de travail des Parties a demandé au secrétariat d'étudier avec les autorités kazakhes les modalités d'organisation de la deuxième réunion ordinaire des Parties et les questions pratiques connexes. Le secrétariat présentera les grandes lignes de l'ordre du jour et une liste des documents à soumettre à la deuxième réunion ordinaire des Parties (MP.PP/WG.1/2004/7). Le Groupe de travail est censé prendre note des renseignements fournis et décider des autres mesures qu'il conviendra de prendre au cours des préparatifs.

Point 15 Questions diverses

Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.



# UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

*Please Print*

## Conference Registration Form

Date: \_\_\_\_\_

Please return this form by 23 APRIL 2004 to Isabelle Labre by fax +41 22 917 01 07 or by e-mail to [isabelle.labre@unece.org](mailto:isabelle.labre@unece.org) and BRING THIS ORIGINAL with you to Geneva.

Title of the Conference

*2<sup>nd</sup> Meeting of the Working Group of the Parties to the Aarhus Convention (3-4 May 2004)*

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation

Observer Organization

Participation

Delegation Member

NGO (ECOSOC Accred.)

From

Observer Country

Other (Please Specify Below)

Until

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference

English

French

Other

Origin of Identity Document

Passport or ID Number

Valid Until

Official telephone N°.

Fax N°.

Official Occupation

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

### On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

### Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official



**Security Identification Section**

Open 08.00 – 17.00 non-stop

